



European  
Social  
Charter

Charte  
sociale  
européenne



EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS  
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

## Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 298e session

### SYNOPSIS

**Date** 20/3/2018 - 22/3/2018

**Type d'activité** Monitoring

**Lieu** Strasbourg, France (Agora)

**Service** DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

**Origin/DG Remarks** Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

**Objectif(s)** - Examiner :

- les projets de conclusions XXI-2 (2017) en ce qui concerne la Grèce, l'Islande et le Luxembourg, en vue de leur adoption ;
- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées
- questions de fond et défis relatifs aux conclusions 2018 et XXI-3;

**Results** 1) Le Comité a adopté les Conclusions XXI-2 (2017) en ce qui concerne la Grèce, l'Islande et le Luxembourg;

2) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des procédures et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement) ;

3) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans :

- *Panhellenic Association of Pensioners of the OTE Group Telecommunications c. Grèce*  
Réclamation n° 156/2017)
- *Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL) c. Italie*

Et a adopté une décision sur le bien-fondé dans :

- *Matica hrvatskih sindikata* c. Croatie  
Réclamation n° 116/2015

4) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte ;

5) Le Comité a tenu une discussion sur les conclusions 2018 et XXI-3.

**Conclusions/Suivi** Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de finaliser les conclusions adoptées afin de les transmettre aux Etats parties et les publier dès que possible ;
- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;
- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées.

**Participants** Giuseppe PALMISANO Président  
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente (absente jeudi 22)  
Karin LUKAS, Vice-Présidente  
Eliane CHEMLA, Rapporteur général (absente jeudi 22)  
Birgitta NYSTRÖM  
Petros STANGOS  
József HAJDÚ  
Marcin WUJCZYK  
Krassimira SREDKOVA  
Raul CANOSA USERA  
Marit FROGNER (absente mardi)  
François VANDAMME  
Barbara KRESAL  
Kristine DUPATE  
Aoife NOLAN

**Secretariat CdE** Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif  
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint